



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°241 du 4 février 2015

## SOMMAIRE

### Spécial 28<sup>ème</sup> congrès

- Complément au rapport d'activité : page 2-6
- Rapport de trésorerie au 28ème Congrès : page 7-10
- Rapport de la CFC : page 10-11
- Rapport de la commission des mandats : page 11-12
- Le déroulé du congrès et les votes : page 13
- Motions adoptées : page 13-14
- Commission exécutive et Bureau national : page 14-15



*Complément au rapport d'activité*  
*28<sup>ème</sup> congrès du SNTRS-CGT, Sète 20 janvier 2015*  
*D. Steinmetz*

Ce rapport vient compléter le rapport d'activité du syndicat pour la période récente qui le moins que l'on puisse dire a été « riche » d'événements pour notre pays et pour la CGT.

**En introduction : La situation internationale**

Dans ces dernier mois, les conflits à l'échelle de la planète ne se sont pas calmés, loin de-là. La situation au Moyen-Orient est marquée aujourd'hui par la montée de Daesh, l'Etat islamique qui s'est construit sur les ruines de l'Irak et de la Syrie. L'état irakien n'existe plus, étouffé par les conséquences de l'intervention américaine et du conflit interreligieux entre chiites et sunnites. Le conflit en Syrie n'en finit pas avec maintenant plus de 200 000 morts. Les atrocités commises par les islamistes radicaux de Daesh sont inqualifiables. Seule la résistance du peuple kurde et les combattants et combattantes de Kobané semble en capacité de ralentir sa progression. Les populations fuient et pour beaucoup peuplent les camps de réfugiés au Liban ou s'embarquent sur des rafiots à la main des maffias, rafiots qui sont abandonnés à la dérive au large des côtes italiennes

En Afrique, la déstabilisation touche toujours le Mali et le Nigéria ainsi que la RCA et d'autre pays dont la liste ne finit pas. Ajoutons l'épidémie d'Ebola dont les dégâts s'étendent dans des pays rendus exsangues, notamment par les pressions du FMI.

Plus près de nous en Europe, la guerre civile en Ukraine est également présente.

**Il est temps de revenir sur les assassinats qui ont frappé Charlie et le super marché Kasher de Vincennes.**

L'assassinat des journalistes de Charlie, des fonctionnaires de police, de l'agent d'entretien, des clients juifs du super marché de Vincennes sont des actes odieux et inexcusables. La barbarie, l'antisémitisme n'ont aucune place dans notre pays. Ceux qui sont morts à Charlie étaient nos proches, ils ont tous égayé de leurs dessins de nombreux journaux de la CGT. Pas un numéro d'Ensemble sans les dessins de Charb, qui venait de livrer son dernier dessin pour la Vie Ouvrière.

Le syndicat a appelé à juste titre à participer aux marches contre la barbarie du weekend dernier. Le caractère inexcusable de ces assassinats ne doit pas nous faire oublier que la violence qui règne sur toute la planète ne sort pas du néant. Méfions-nous du Story telling de l'union nationale qui monte en épingle une guerre de civilisation en occultant les responsabilités historiques des pays capitalistes occidentaux. Les médias, la presse pour la plupart de ses titres veulent nous faire oublier l'oppression des peuples, l'exploitation éhontée

des ressources des pays du « tiers monde », l'arrogance des impérialismes qui n'ont renoncé au fait colonial qu'à la moitié du vingtième siècle et maintiennent leur domination. On nous re-prépare le coup de la guerre juste et du Patriot Act dont Bush a usé et abusé.

Par ailleurs, qui menace la liberté de la presse ? Est-ce le Figaro ose critiquer Marcel Dassault. Est-ce que Libération parle de Patrick Drahi, nouveau magnat des médias qui possède par l'intermédiaire de son Holding installé au Luxembourg Numéricable, SFR et de nombreux journaux. Charlie était à quelques semaines de la faillite. Où sont les aides à la presse d'opinion qui est en train de mourir. L'arsenal juridique qui va se mettre en place va sûrement se retourner contre nous. Déjà la prise d'ADN mise en place contre le terrorisme sert contre les syndicalistes pour des délits d'affichage ou de manifestations.

Revenons aux conséquences de la crise qui frappe encore les pays européens. La Grèce, l'Italie, l'Espagne sont plongés dans une crise dont on ne voit pas la fin. La situation en Grèce est catastrophique pour le peuple. Sous la pression de la troïka tout est bradé. Le PIB baisse pour la 7ème année consécutive. Les élections qui se dérouleront la semaine prochaine seront un test pour le pays et au-delà pour l'ensemble des pays européens. La simple annonce d'un possible succès de Syriza a conduit les responsables européens et notamment A Merkel à proférer des menaces rétorsion : sortie de l'euro et fin des aides et des crédits.

Mais au-delà de la Grèce d'autres forces se lèvent, Podemos en Espagne et surtout d'importants mouvements sociaux en Belgique, en Allemagne, et bien sûr en Grèce. Cela contraste avec la relative atonie de ce qui se passe dans notre pays. Pourtant la France est elle aussi touchée par la récession, le chômage (180 000 chômeurs supplémentaires en 2014) et la montée de la misère. Le gel des salaires et en particulier ceux de la fonction publique, la réduction programmée des budgets de l'état des collectivités territoriales et des organismes sociaux plonge le pays dans la récession.

Les mesures prises par le gouvernement Hollande dans le cadre d'une politique de l'offre qui refuse l'effet positif de la demande ont un coût social et économique majeur. Les cadeaux fiscaux qui ont été amplifiés par le pacte de responsabilité, par toutes les mesures des gouvernements précédents sur lesquelles on n'est pas revenu (les 7 milliards du CIR par exemple) se traduisent par plus de 50 milliards de baisse des budgets publics.

Dès 2015, les dépenses publiques vont être amputées de 21 milliards d'euros, dont 7 milliards sur le compte de l'Etat, 4 milliards sur les dotations des collectivités et 10 milliards au détriment de la Sécurité sociale. Il faudra oublier les investissements publics, pourtant nécessaires pour relancer l'économie. Les conséquences de ces coupes budgétaires sur les personnels de la fonction publique seront graves. Le nombre des fonctionnaires diminuera de 2% en dehors des ministères prioritaires. 1,4 milliards seront économisés sur le traitement des fonctionnaires. La valeur du point d'indice sera figée jusqu'en 2017, ce qui représente 7 années de gel consécutif. La progression de la masse salariale sera limitée à 0,6%. Cette hausse est inférieure à l'inflation.

### **Loi Macron et exigences du MEDEF**

Impossible de parler de la loi Macron sans rappeler les dernières exigences du MEDEF. Suspendues depuis la mi-décembre, les négociations entre le Medef et les syndicats ont repris jeudi dernier, au siège du patronat.

La seule concession aux salariés concerne les très petites entreprises (TPE), actuellement dépourvues de représentation du personnel. Le Medef, contre l'avis de la CGPME qui souhaite un statu quo, propose d'instaurer des commissions paritaires régionales interprofessionnelles sur le modèle de celles qui existent dans l'artisanat. Elles auraient un rôle d'information et de conseil auprès des salariés et employeurs des TPE de la région, mais ne pourraient « sous aucune forme » intervenir dans une entreprise. Autant dire qu'on est loin du rôle de délégués du personnel élus par leurs collègues et portant leurs revendications au sein de l'entreprise.

Au-delà du seuil de 11 salariés, le texte prévoit la création d'une instance unique de représentation des salariés, le « conseil d'entreprise ». Pour les entreprises entre 11 et 49 salariés, ce conseil reprendrait les prérogatives des délégués du personnel actuels. Pas de progrès, donc, si ce n'est qu'il serait informé une fois par an sur la situation économique et sociale de l'entreprise. Il pourrait également négocier des accords, mais n'aurait pas la personnalité morale pour ester en justice.

Au-delà du seuil de 50 salariés, c'est table rase. Le conseil d'entreprise se substituerait aux actuels délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). À la clé, une réduction drastique du nombre de mandats et d'heures de délégation utilisables par les élus pour effectuer leur travail syndical. Pour une entreprise employant 80 salariés, par exemple, on passerait de 10 délégués actuellement à 5 demain, qui concentreraient toutes les attributions.

Cette fusion vise surtout la disparition des instances de proximité, les DP et surtout le CHSCT, devenu la bête noire des employeurs avec la montée en puissance des expertises. Aujourd'hui, en cas de risque grave ou de réorganisation, le CHSCT peut décider de faire appel à un cabinet d'experts. Non seulement le coût du rapport est porté à la charge de l'employeur, mais le contenu du document peut représenter un risque pénal pour lui, s'il pointe des risques et qu'un accident survient par la suite. Exit, donc. Le projet patronal prévoit la création de « commissions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail », mais obligatoires à partir d'un effectif de 300 salariés seulement, sans personnalité morale et sans recours à l'expert. Les possibilités d'expertise seraient centralisées entre les mains des conseils d'entreprise, conseils centraux ou conseils de groupe, qui devraient en supporter une partie du coût (20 %) dans la version antérieure du texte. Une barrière financière dissuasive.

Syndicats et patronat ne sont pas parvenus à s'entendre samedi sur des propositions pour « simplifier et améliorer le dialogue social en entreprise. Il reste une dernière séance avant que le gouvernement ne décide de légiférer.

### **Loi Macron**

Avec un texte intitulé « pour la croissance et l'activité », en 106 articles, l'enfant naturel de F Hollande et de la banque Rothschild, fait un énorme cadeau aux patrons. Casse du code du travail, de la médecine du travail, mesures de privatisations et libéralisation de l'économie.

La loi Macron est le retour d'ascenseur à la commission européenne en contrepartie de l'acceptation par celle-ci d'un déficit public toujours supérieur aux 3% de la norme ordo libérale imposée par l'Europe.

Tout pour le patron, rien pour les salariés, tel pourrait être le résumé de ce texte.

Un exemple significatif : la réforme du permis de conduire :

L'**article 9** permet l'externalisation de l'épreuve du code et de certains permis poids lourds. On cite : « *Le permis de conduire est un élément essentiel de l'insertion sociale et professionnelle, en particulier pour les jeunes. Pour beaucoup d'entre eux, le permis de conduire est aussi un passeport indispensable pour l'emploi.*

*Pourtant, des délais d'attente trop longs, pour ceux qui échouent à la première tentative, entraînent des surcoûts et des inégalités territoriales. Pour améliorer cette situation, une réforme d'ensemble du permis de conduire afin de diminuer de moitié les délais de passage des permis de conduire a été engagée par le Gouvernement. Dans ce cadre, l'article 9 ouvre à des organismes agréés, présentant des garanties d'impartialité et de compétence, la possibilité d'assurer l'épreuve de l'examen théorique du permis de conduire. S'agissant de l'organisation des épreuves pratiques du permis de conduire des poids lourds, cette possibilité est limitée aux épreuves pratiques des diplômes professionnels nécessaires à l'obtention du permis. Les examinateurs du permis de conduire devront pour leur part également présenter des garanties suffisantes de compétence, d'impartialité et d'honorabilité.*

*Cette ouverture permettra concomitamment d'accroître le nombre de places d'examen disponibles pour le permis de catégorie B, le temps de travail des inspecteurs libérés par cette ouverture étant principalement réaffecté sur le passage du permis de conduire de catégorie B.*

Au lieu de recruter des inspecteurs fonctionnaires (ils ne sont que 1300 actuellement) on privatise.

Au-delà de la remise en cause des professions réglementées, les régressions sociales ressortant de ce projet de loi sont notamment les suivantes :

- La libéralisation du travail du dimanche et de nuit se fera au détriment des créations d'emploi et du niveau de salaire, avec des remises en cause de la majoration du travail du dimanche et de nuit.

- La libéralisation du transport de voyageurs en bus entre en contradiction explicite avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur lesquels la France s'est engagée.

- La sécurisation des employeurs continue, sous couvert de simplification, avec une réforme annoncée par voie d'ordonnance de l'Inspection du Travail et de la médecine du travail et une nouvelle sécurisation des licenciements pour empêcher l'annulation des licenciements sans motivation économique.

- La remise en cause des conseils des prud'hommes avec notamment la mise en place; de juges professionnels au détriment des juges prud'hommes élus, l'instauration d'un arsenal disciplinaire à caractère antisyndical.

La réforme de la médecine du travail, retirée du projet de loi Macron, serait insérée dans un autre projet de loi porté par le ministre du travail dès janvier 2015. Rappelons qu'il est prévu le transfert du suivi médical des salariés vers les médecins généralistes, toujours sous le prétexte d'un nombre insuffisant de médecins du travail...

Ajoutons la privatisation des aéroports, de Rungis et de l'industrie de l'armement (GIAT)

Avec un certain retard, la CGT appelle à l'action contre la loi Macron, notamment le 26 janvier sur Paris avec un appel de l'Union régionale IDF, repris par l'UGFF et à votre disposition dans les pochettes. Un texte spécifique du SNTRS est sans doute nécessaire.

### **Situation ans l'ESR**

L'ESR n'échappe pas aux sacrifices budgétaires.

Dans la recherche publique, la subvention de l'État ne permet plus d'assurer la totalité des dépenses salariales des personnels titulaires, ni même les dépenses incompressibles (fluides, entretien des bâtiments, etc.). Les budgets récurrents des organismes de recherche et des universités n'offrent plus qu'une marge restreinte pour le fonctionnement et l'investissement dans les laboratoires de recherche. Le résultat est un tarissement du recrutement et une pression accrue pour rechercher des contrats extérieurs. Ceci se traduit par la perte de capacités de recherche pour les laboratoires et le risque d'affecter durablement l'attractivité des métiers de la recherche pour les jeunes.

La situation dans les universités est similaires, ce n'est pas la décision de F Hollande de rétablir les 70 millions d'Euros qui avaient été supprimés par un amendement parlementaire opéré courant décembre qui change la donne.

Alors que l'emploi scientifique est l'investissement d'avenir par excellence et que la recherche scientifique, fondamentale ou finalisée, est un atout pour le pays, le projet de budget 2015 au lieu d'inverser la situation, va l'aggraver.

L'annonce faite par le ministère de la sanctuarisation du budget de la recherche n'est pas crédible. L'emploi est menacé en 2015. Les EPST ne peuvent maintenir les recrutements qu'en sacrifiant de nouveaux programmes de recherche, le fonctionnement des Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) et le soutien de base aux laboratoires. Les années 2016 et 2017 seront encore plus difficiles. Le maintien du Programme Investissement d'Avenir, fondé sur l'emprunt, continuera à instaurer une compétition destructrice entre les établissements, avec l'objectif de mettre encore plus les universités et la recherche au service des seules entreprises, ce qui menace de réduction ou de disparition les thématiques qui ne pourront pas être exploitées dans ce sens.

La publication des décrets COMUE met en place la régionalisation des universités et le démantèlement progressif des EPST. Les dernières déclarations de la CPU qui réclame la fin de nombreuses dispositions nationales du statut des enseignants chercheurs et la fin de la DRH du ministère en ajoute une couche.

Ces derniers mois ont été marqué par de mobilisations pour la défense de l'emploi dans l'ESR. Le syndicat s'est investi dans la mobilisation autour du Comité National. La manifestation du 17 octobre a été un succès. La forme d'action initiée par Science en Marche a bénéficié d'un soutien médiatique important. Les précaires ont été nombreux à se mobiliser. Les initiatives suivantes du 11 décembre ont rassemblés moins de post doc et plus d'étudiants. La bataille de l'emploi doit se dérouler sur la durée. Il nous faut réfléchir à de futures initiatives.

## Elections dans la fonction publique et les EPST et leurs conséquences

La CGT maintient sa première place dans la fonction publique, malgré un recul dans un contexte particulièrement difficile. Dans la fonction publique de l'État, FO totalise 17,0% (+0,4 point), la FSU 15,6% (-0,3 point), l'UNSA 14,8% (+0,8 point), la CFDT 14,0% (-0,6 point) et la CGT 13,4% (-2,4 point). Solidaires et la CGC obtiennent respectivement 9,0% et 5,4% des voix.

Le recul est net dans la fonction publique d'état, la CGT passe de la 3ème à la 5ème place.

Plus globalement, seuls les syndicats « réformistes » progressent, notamment l'UNSA. Les syndicats que l'on pourrait classer dans le même bloc que la CGT à savoir ceux qui se revendiquent d'un objectif de transformation sociale, FSU et Solidaires voient leur influence diminuer.

Pour ce qui concerne l'ensemble du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la participation augmente de 4,13%. Mais, dans les EPST elle baisse et varie fortement entre les EPST généralistes et ceux plus spécialisés. Inférieure à 30% au CNRS et à l'INSERM, elle reste forte à l'INRA, l'IRSTEA et l'INED. L'organisation catastrophique du vote au CNRS, avec l'envoi tardif du matériel électoral a contribué à cette faible participation.

Au Comité Technique du ministère, la FERC-CGT arrive en tête avec 18,46% des voix (- 3,45%) et obtient 3 élus sur 15. Le scrutin montre un renforcement global des forces qui tendent à accompagner la politique gouvernementale, ce qui traduit malheureusement une progression du sentiment de fatalité de la crise.

- Au CNRS avec 22,6% des voix, le SNTRS-CGT perd 1,6% mais reste en tête et obtient 3 élus sur 10 au CT comme en 2011.
- A l'INSERM, le SNTRS-CGT obtient 28,17% des voix, (il n'y a pas eu d'élections au CT de l'INSEM en 2011) et est la deuxième organisation, devancé d'une voix par la CFDT. Il obtient 3 sièges au CT.
- A l'INRIA, avec 34% des voix le SNTRS-CGT perd 3%, il est en seconde position et obtient 3 sièges sur 8 au CT.
- A l'IRD, le SNTRS-CGT est en seconde position avec 22,68%, en progrès de 1,21% gagne un siège et obtient 2 sièges sur 7
- A l'IRSTEA, avec 17,7% des voix, le SNTRS-CGT progresse de 3,18% gagne un siège et obtient 2 sièges sur 10 au CT
- A l'INED, le SNTRS-CGT arrive en tête en progressant de 9% et obtient 2 sièges sur 4.

L'influence de la CGT est plus forte aux CAP qu'au CT d'établissement et baisse encore quand on arrive au vote au CT du MESR. Nous bénéficions d'un effet de proximité fort.

Venons-en rapidement aux conséquences en termes de droit syndicaux.

Jusqu'à présent, les droits étaient calculés par rapport aux effectifs de chaque EPST à raison de 1 décharge pour 350 agents (barème compliqué). Aujourd'hui, les EPST rentrent dans les effectifs de l'ESR, Le calcul se fait ainsi : 1 décharge pour 230 agents jusqu'à un seuil de 140 000 puis 1 pour 650 au-delà.

Déjà cette mesure nie pour beaucoup l'autonomie des EPST.

Problème de la circulaire du 30 août 2012 qui globalise le calcul de décharges pour le MEN et le MESR, ce qui revient à supprimer un effet de seuil et amène à une perte de 400 décharges pour le MESR. Un courrier est soumis à la signature des OS.

Pour la CGT, il y aura donc 100 ou 154 décharges. Inutile de dire que ce peut coïncider.

Rappelons les décharges actuelles. Au Cnrs 31,9, à l'INSERM 7,3-, à l'INRIA 3,78, à l'IRD 1,44, à l'IRSTEA 0,66. Une solution sera de gérer les ASA article 13.

## Situation dans les organismes

Il n'y a aucun cadeau à attendre des directions d'organismes sur les droits syndicaux, pas plus que sur les orientations qu'elles donnent à la politique de recherche. Le contrat d'objectif que prépare le Cnrs et qui nous a été soumis en CT en est la preuve. C'est le choix d'assumer toutes les orientations de la politique gouvernementale qui a dicté ce contrat d'objectifs. Beaucoup d'entre nous ont connu des directions avec lesquelles il était possible de négocier. Nous avons vécu une situation où les rapports directions OS relevaient de la régulation sociale et non du conflit. Cette période est définitivement close. Les exemples sont multiples de décisions de sanctions d'une dureté que nous n'avions jamais connue. La volonté de pilotage va aller contre toute liberté de recherche. Pour beaucoup de nous, notre métier et notre poste de travail étaient pour partie construits sur la base de nos besoins individuels et de ceux du collectif de travail. Cette période est révolue.

## La crise dans la CGT

La crise que vit la CGT en ce moment ne se résume pas au seul problème posé par Thierry Lepaon. Le rapport de la CFC remis lors du dernier CCN met bien en évidence les dysfonctionnements qui ont amené à cet état de fait. Les préconisations de la CFC devraient éviter à l'avenir ces dysfonctionnements.

La crise a aussi des racines plus profondes qui doivent être analysées et débattues. Sans hiérarchiser celles-ci

- Une politique de communication incompréhensible, à la fois dans l'affaire Lepaon et dans toute la dernière période que ce soit dans l'appréciation de la politique du gouvernement et celle de stratégie de luttes. Pour ces deux derniers faits, il ne s'agit pas seulement d'erreurs de communication. La CGT a appelé à faire échec à Sarkozy Nous avons tardé à apporter au niveau confédéral l'appréciation de ce qu'est la politique du gouvernement Hollande. Nous avons trop longtemps tergiversé à la qualifier de ce qu'elle est en réalité, sans réussir non plus à mobiliser les salariés pour qu'ils fassent bouger les choses à l'image de que le mouvement syndical avait réussi en 1936. De même pour ce qui concerne la stratégie des luttes : des appels à des journées d'action parachutées où la CGT partait seule, puis à des journées où on se devait d'attendre la CFDT. Il a été impossible de mettre en échec le poids du syndicalisme réformiste. Dans ce contexte, la méfiance des salariés vis à vis des syndicats dans leur ensemble atteint un chiffre inquiétant de 70%.

- Les structures de la CGT ont-elles besoin d'être actualisées ? La CGT s'est constituée sur la base du confédéralisme. Nous sommes nombreux à crier « tous ensemble » en sachant bien que les attaques que nous subissons exigent des luttes coordonnées. Cependant chaque organisation, fédé ou syndicat s'acqueboute sur son indépendance. Combien de journées spécifiques se sont télescopées avec des appels confédéraux. Est-il normal d'avoir y compris dans la fonction publique jusqu'à 14 syndicats dans les Directions Départementales Interministérielles ?

Au contraire du modèle syndical (closed shops) qui prévaut dans de nombreux pays, les acquis du syndicalisme profitent à l'ensemble des salariés et non à leurs seuls adhérents ; et les syndicats n'offrent pas ou peu de services. (Mutuelles, caisse retraites etc.). Le syndicalisme CGT est un syndicalisme de lutte qui veut desserrer et même briser l'étau qu'exerce le capital sur le monde du travail. Pourtant, dans les 20 dernières années, la lutte idéologique qu'a menée le capital a érodé nos acquis. N'oublions pas que ce que l'histoire a construit, l'histoire peut le défaire. La bataille de la CGT passe donc principalement par la conviction de ses adhérents et des salariés de la nécessité de la lutte qui ne peut jamais être remplacée par une négociation sur les revendications des patrons. Mais l'état de division du syndicalisme français rend les salariés bien conscients que l'action revendicative doit aussi s'appuyer sur l'unité des salariés et éventuellement de leurs organisations. Dans ce contexte, comment construire l'unité ? Se fera-t-elle spontanément par une mystérieuse alchimie spontanée. Ou faut-il petit à petit entre les organisations qui s'inscrivent dans un syndicalisme de lutte (FSU, Solidaire et parfois FO) rapprocher nos analyses et nos points de vue. Il est clair que le processus qui avait un peu commencé avant le 50ème congrès est en stand-by.

#### Evolution du monde du travail

La question de la prise en compte des mutations du salariat est l'un des défis que nous devons aborder. De façon récurrente, nous disons qu'il faut prendre en compte le développement de l'encadrement, celui de la disparition des grandes concentrations ouvrières, de l'apparition de la sous-traitance, qu'il faut organiser les salariés des PME et TPE. Parmi les mutations qui sont en face de nous dans notre secteur, il y a le développement massif de la précarité. Soyons lucides, cette population qui devient très nombreuse n'a pas pu trouver sa place dans la CGT, ni d'ailleurs dans les autres organisations syndicales. Sur les peut-être 20 000 précaires des EPST (80 000 dans l'ESR), le SNTRS syndique 46 non titulaires et encore dans ceux-ci une part notable est sous contrat de CDI.

Pourtant, nous avons informé les précaires, organisé des réunions, pris en compte des défenses individuelles et collectives, accompagné une partie d'entre eux en justice. La question lancinante qui nous est posée : pourquoi ce retard, comment faire mieux, comment organiser ces personnels pour qu'ils participent collectivement à leur défense. La réponse ne sera trouvée que par une réflexion collective et des initiatives dans les sections.

1- Le découragement a des explications. Nos directions ont montré toute la dureté dont elles peuvent être capables en reprenant y compris la main par rapport aux hiérarchies locales dans les décisions de poursuite des contrats.

2- La précarité dans la recherche n'est pas un sas de passage avant de devenir permanent, (contrairement à certains secteurs comme la santé ou la culture et parfois les universités).

3- La population de précaires est très hétérogène : précaires IT ou post doc n'ont pas le même vécu, de même pour les précaires chercheurs de SHS souvent isolés dans leur travail et ceux des autres secteurs intégrés dans des équipes ou des plates formes. Comment prendre en compte leur diversité ?

Quelques pistes : Il faut faire de l'accueil des précaires dans le syndicat une priorité, organiser des rencontres, de réunions formelles ou informelles, travailler avec les associations qui existent ou se créent. Il faut en finir avec une conception trop étroite de l'engagement : on peut être dans une association de défense professionnelle et à la CGT. A l'image de l'association des urgentistes dont bon nombre des adhérents et des leaders sont aussi adhérents des syndicats et notamment de la CGT. L'organisation des précaires passera par nous mais pas seulement loin de là. Il faut faciliter les échanges entre les précaires, un forum sur le site du syndicat ouvert à d'autres secteurs éventuellement (culture par ex). Il faut trouver de formes plus souples d'adhésion, de cotisation.

L'enjeu du renforcement du rapport de force passera par la prise en compte des précaires.

#### **Pour le SNTRS-CGT**

Pour le SNTRS-CGT, l'ensemble de ces questions nous concerne. Il nous faut dans le cadre de ce congrès débattre des modalités de notre action syndicale. L'action du syndicat ne peut pas seulement se développer de haut en bas. Négocier avec les directions, informer les salariés ne suffit plus. Il faut réinvestir la démarche classique de la CGT : élaborer les revendications avec les personnels, développer le rapport de force, négocier. Cela passe par une activité syndicale au plus près des labos et services, une utilisation systématique de l'heure d'information, développer la formation syndicale et statutaire, renforcer nos effectifs (1500 adhérents bientôt).

Pour ce congrès nous avons prévu une séance consacrée à l'activité internationale, deux débats en soirée, des interventions de camarades des organisations de la CGT ainsi que des autres organisations syndicales du secteur.

Nous avons beaucoup de travail devant nous. 520 amendements au doc d'orientation. Il faudra une bonne discipline dans nos débats pour tenir les horaires.

Vive le 28ème congrès du SNTRS-CGT, vive la CGT.

## *Rapport de trésorerie au 28ème Congrès* *Danièle STEER Trésorière nationale*

Ce rapport va reprendre les rapports et bilans financiers des années 2009 à 2013 faits lors des CSN de juin et décembre 2012, juin 2013 et juin 2014 complété par des éléments du bilan provisoire pour l'année 2014.<sup>1</sup>

Avant le 27ème Congrès, le précédent trésorier avait œuvré à la mise en œuvre du nouveau système de répartition des cotisations et de "Cogétise". Outre la mise en œuvre de la décision prise lors du Congrès de passer le taux de cotisation à 1% du salaire net pour les actifs, il a fallu mettre en œuvre des nouvelles règles concernant les obligations comptables. Puis est arrivé le passage aux nouvelles normes européennes SEPA pour les prélèvements applicables à partir de février 2014 !

Dans les faits marquants de ces trois ans de mandat, notons aussi :

- que les camarades de l'IFSTTAR ont décidé de rejoindre la fédération de l'équipement au 1/1/2013
- qu'en septembre 2014 la section CGT d'IRSTEA a pris la décision de quitter le SYAC-CGT (rassemblant les agents des organismes liés au Ministère de l'Agriculture) pour rejoindre le SNTRS-CGT. Le rattachement au syndicat de la recherche est plus en adéquation avec le statut et les missions de l'établissement.
- la création d'une section Campus Polytechnique en 2014.

Nous allons revenir sur ces différents points plus en détail ainsi que sur le bilan financier.

### **L'obligation de publication des comptes du syndicat.**

Cela s'appliquait en 2012 pour les comptes 2011, auxquels s'ajoutaient également les comptes des années 2009 et 2010, ces comptes devant être arrêtés et approuvés par les instances nationales du syndicat, avant envoi pour ce qui nous concerne que nous le faisons à la DIRECCTE. N'ayant pas atteint le seuil des 230 000 euros des ressources annuelles, nos comptes n'ont pas besoin d'être certifiés par un commissaire aux comptes.

Alors que les exercices précédents étaient uniquement établis à partir d'un état de trésorerie, il a fallu faire des bilans prenant en compte les dettes et les créances, et cela pour le national, mais en intégrant aussi les comptabilités de toutes les sections. Si publier les comptes n'est pas un problème en soi (ils sont sans mystère), la forme bureaucratique et tatillonne que cela prend est un moyen de pression supplémentaire du pouvoir politique sur les syndicats. Un fait éclaire la volonté gouvernementale : la publication des comptes et leur régularité sont pour le gouvernement parmi les critères de la représentativité syndicale, notamment pour la possibilité de présentation de listes aux élections professionnelles.

*Cette question a été traitée avec le plus grand sérieux.*

Afin de permettre de réaliser ces bilans, nous avons demandé à chaque section de fournir à la trésorerie nationale les comptes (recettes-dépenses), accompagnés des relevés de banque et du justificatif original de chaque dépense. En 2013 un fichier leur a été fourni, pour permettre de rentrer leurs écritures. La mise en route a été un peu difficile, car il fallait revenir sur les années 2009-2010 et faire le bilan 2011 en intégrant les dettes et les créances, notamment concernant le 27ème Congrès ainsi que les cotisations manuelles.

Si le bilan 2011 n'a pu être présenté qu'au CSN de décembre 2012, le bilan 2012 a été présenté au CSN de juin 2013 et celui de 2013 au CSN de juin 2014.

Un gros effort a été demandé aux sections pour faire rentrer les cotisations manuelles au plus tard au cours du premier trimestre de l'année suivante et obtenir les documents nécessaires pour pouvoir faire les bilans. L'objectif est pour l'essentiel atteint aujourd'hui. *Le nouvel objectif pour quelques sections est de faire rentrer les cotisations manuelles et reverser la part au national sur l'année en cours !*

Il est trop tôt pour être en mesure de fournir un bilan 2014 fin janvier ! Il est juste possible d'espérer que celui-ci puisse être présenté au CSN de juin 2015 sans que le nouveau trésorier ait à stresser pour le faire !

### **Garantir un minimum de moyens financiers pour le syndicat**

Par négociations directes avec Cogétise, il a été obtenu que le circuit des cotisations soit simplifié pour éviter les allers et retours financiers entre les structures (verser à la FERC qui nous reverse une partie sur le "Champ professionnel ") ainsi que quelques aménagements de nature à préserver les moyens de fonctionnement du syndicat.

Le plus important aménagement du système concerne le niveau de déclaration des recettes du syndicat en matière de cotisations. Il a été affiché clairement que *"nous ferions en sorte de garantir les moyens de fonctionnement du SNTRS-CGT"* dès le début des débats aussi bien avec la fédération qu'avec le trésorier de la CGT.

*Suite à une décision du Conseil Syndical National, nous ne déclarons à Cogétise que 87 % des cotisations versées par les adhérents.*

*La répartition dans le syndicat est 10 % de la cotisation initiale pour les sections du syndicat et 90% pour la trésorerie nationale, avant paiement aux instances. Je rappelle ici que les cotisations payées aux UD et UL auparavant par les sections, sont payées aujourd'hui sur la part reçue par la trésorerie nationale.*

La clef de répartition s'établit ainsi :

---

1 bilan 2012 <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?rubrique248> n°215  
bilan 2013 <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?rubrique311> n° 234

- 33 % pour le syndicat (auxquels s'ajoutent 20,16 % sur la part du champ professionnel, fédéral) soit au total 53,16 %,
- 10 % pour la Confédération (dont UCR, organisation des chômeurs et l'Institut d'Histoire Sociale ...),
- 3 % pour la presse confédérale (le « Ensemble »),
- 4,5% pour la FERC,
- 4,34 % pour l'UGFF,
- 25 % minimum pour les UD (beaucoup ont décidé de se voter 29 % de part de cotisation, diminuant ainsi encore la part du syndicat).

Les UD sont chargées d'adresser aux Unions Locales et aux Unions Régionales les moyens de leur fonctionnement.

Pour les adhérents UGICT la répartition se fait après ponction des 6 % pour le journal Options, donc sur les 94 % restant.

*Du fait de la composition du syndicat (plus de 92 % de catégories A et B), cette ponction de 6 % pèse lourdement sur nos finances.*

*Ainsi, en moyenne, en 2013, sur 100 euros de cotisation, 9,83 euros sont allés aux sections, 46,17 euros au national et 44,00 euros aux différentes instances de la CGT.*

	2010	2011	2012	2013
Total cotisations	289 910,63 €	297 260,64 €	310 567,36 €	319 704,16 €
Part sections	32 051,49 €	28 594,13 €	30 068,15 €	31 440,24 €
Total Cotisations au national	257 859,14 €	268 666,51 €	280 499,21 €	288 263,92 €
Montant Cogetise	127 321,75 €	132 473,73 €	138 630,49 €	140 671,64 €
Cotisations part national	130 537,39 €	136 192,78 €	141 868,72 €	147 592,28 €

Ratio part section	11,06%	9,62%	9,68%	9,83%
Ratio part national	45,03%	45,82%	45,68%	46,17%
Ratio part Cogetise	43,92%	44,56%	44,64%	44,00%

## Evolution du nombre de sections et de FNI payés

### Nombre de sections

Depuis le dernier congrès, il faut noter l'arrêt des sections CHIZE, CINTERHI, INRP, PASTEUR et la création de la section Campus Polytechnique. Les camarades de l'IFSTTAR ont rejoint la fédération de l'équipement en janvier 2013, mais nous accueillons depuis septembre 2014 les camarades de l'IRSTEA.

Fin 2014, il y a ainsi 60 sections.

### Nombre d'adhérents

Un travail a été mené pour mettre à jour la liste des adhérents ; ceci a permis de faire à nouveau cotiser quelques-uns d'entre eux.

Année	Nombre de FNI versés	Nombre de Timbres mensuels payés	Rapport Timbres/FNI	Indice moyen des actifs	Adhérents au PAC
2011	1382	14290	10,34	536	1179
2012	1440	14581	10,13	535	1222
2013	1457	14942	10,26	528	1245

A ce jour, on compte 1447 FNI versés pour 2014 mais on espère recevoir rapidement encore des cotisations manuelles qui nous fera dépasser 2013 !

### Les produits du syndicat

La quasi-totalité des produits sont les cotisations. S'y ajoutent essentiellement une participation de l'UGFF pour les actions de formation et des subventions versées par les organismes dans le cadre du droit syndical (INSERM, région Provence, Bretagne-Pays de la Loire, ANR).

Lors du 27ème Congrès il a été décidé de passer le taux de cotisation des actifs de 0,97 % à 1 %.

La mise en œuvre progressive de cette décision ainsi que la croissance du nombre d'adhérents cotisants (5,43 %) amènent à une augmentation de 7,55% du montant total des cotisations, de 2011 à 2013, bien que les sections de l'IFSTTAR (SPIVA à Lille et l'ex - INREST) ont été rattachées à la fédération de l'équipement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le taux de cotisation de la FERC en 2013, passe de 5,23 % à 4,5 %. L'augmentation du montant des cotisations restant pour le national est de 8,37 %.

Le nombre d'adhérents au PAC progresse de 5,6 %.

Un effort a été fait pour suivre les cotisations impayées, dont le montant a diminué d'un tiers.

## Les charges du syndicat

Les charges sont de 235 835 euros en 2011, 196 376 euros en 2012 et 184 764 euros en 2013. Les différences s'expliquent par le fait que 2011 supporte l'ensemble des dépenses du 27ème Congrès pour 31 133 euros, la baisse en 2013 par le fait qu'il n'y a eu qu'une journée d'étude et un CSN en juin, celui de décembre ayant été reporté en janvier donc sur l'exercice 2014.

Les grands domaines de dépenses sur le budget du national (exemple de 2013) :

46 480 euros de salaires,

40 531 euros de cotisations sociales,

40 306 euros de frais de déplacement et d'hébergement, auxquels s'ajoutent 5 562 euros de frais liés à la formation syndicale,

De 2011 à 2013 les frais salariaux ont augmenté de presque 5 % suite à l'application du Nouvel espace Statutaire (NES) pour une des gestionnaires et la régularisation de la carrière pour l'autre.

A noter, en 2013, un hommage à Gérard Mandville et une relance de l'activité internationale du syndicat.

En ce qui concerne les sections, nous noterons plus particulièrement plusieurs actions de solidarité, vis à vis des camarades de PSA, de Fralib ou Palestine et de dons à la NVO.

Les sections supportent la plus grosse partie des frais bancaires. Des discussions sont en cours avec le Crédit Mutuel pour en réduire le montant.

Compte tenu du changement de méthode qui a contribué à passer d'une comptabilité de trésorerie à un bilan et un compte de résultat, intégrant les dettes et les créances, les résultats sont différents de ceux qui avaient été présentés précédemment.

### Résultat d'exercice

	National	Section	Global
2 009	-4 757,01 €	2 484,78 €	-2 272,23 €
2 010	-8 926,72 €	15 722,33 €	6 795,61 €
2 011	3 158,21 €	-22 952,51 €	-19 794,30 €
2 012	7 507,32 €	-442,55 €	7 064,77 €
2 013	20 858,23 €	10 188,01 €	31 046,24 €

Les sommes négatives correspondent à des déficits, les positives à des excédents de gestion.

Il y a un Congrès tous les trois ans. Le coût du 27ème Congrès (2011) a été de 31 133 euros.

Le bilan des années 2009-2010-2011 est un déficit global de 15 271 euros. La charge du 28ème Congrès sera sur l'exercice 2015. Le bilan des années 2012-2013 est en excédent de 38 111,01 euros et l'année 2014 devrait être légèrement excédentaire.

Si la situation est donc plus favorable et ramènera aux réserves de 2011, il faut être vigilant car cela est le résultat d'un JE/CSN et quelques CE en moins sur la période 2012-2014. Sans cela, il manquerait quelques milliers d'euros pour financer le Congrès sans prendre sur les réserves qui ne seront pas inépuisables.

## Les crédits sociaux disponibles pour le syndicat

Dans le cadre de l'application du droit syndical au CNRS des crédits sont ouverts pour notre syndicat par l'organisme. Nous avons eu, pour 2013, 31 350,31 euros d'autorisation de dépenses, pour 2012, 31 033,5 euros et 27 582,19 euros pour 2011.

Nous avons pu faire passer le contrat du copieur sur ces dépenses en plus de la fabrication et l'acheminement du BRS, du courrier, du téléphone ainsi que le renouvellement de matériel informatique.

Le niveau de ces crédits sociaux, comme celui de nos décharges de service, sont fonction de nos résultats aux élections aux Comités Techniques. Si le montant a augmenté après notre progression aux élections de 2011, les résultats du vote du 4 décembre va amener à la situation inverse et va avoir un impact non négligeable sur le montant des crédits sociaux attribués par le CNRS au national.

Bien que nous ayons remplacé, en 2014, les audio-conférences par la visioconférence « gratuite », le montant des crédits sociaux va être insuffisant en 2015 suite à la publication d'un quatre pages en couleur pour les élections et à la décision de mettre un peu de couleur dans les BRS.

## Créer les conditions d'une rentrée de moyens plus importante : une nécessité

La question des moyens financiers du syndicat est essentielle : c'est de nos capacités à développer les luttes qu'il s'agit. C'est donc une question vitale pour notre syndicat comme pour toute la CGT.

*L'équilibre financier reste très fragile.*

Pour disposer de plus de moyens pour développer l'activité syndicale à tous les niveaux de la CGT, il n'y a aucune recette nouvelle :

- Il faut renforcer le syndicat, proposer l'adhésion de façon plus systématique à ceux que nous côtoyons dans les laboratoires et services et dans les luttes.

- Il faut faire rentrer et actualiser les cotisations, ce qui ne peut être fait qu'au niveau local.
- Il faut être vigilant sur la rigueur de gestion.

### **Quelques autres pistes pour améliorer les choses**

- Il est soumis au Congrès de porter le taux de cotisation des retraités, actuellement de 0,70 % à 1 % comme pour les actifs (Rappel : le versement de cotisations syndicales permet de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu de 66 % des cotisations annuelles versées ; si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent est restitué).
- Re-débattre du niveau de répartition entre les différentes instances de la CGT

### **Il est d'autres moyens qui ne sont pas assez utilisés**

Il s'agit de ceux que nous donnent le droit syndical et le statut. Il est peut être utile de les résumer ici :

- mise à disposition de locaux syndicaux (local, régional et national au CNRS) et de l'équipement de ceux-ci (mobilier, téléphone, ordinateur et accès à la messagerie électronique),
- libre accès à des moyens de reproduction (paiement au prix coûtant, au maximum),
- participation de l'administration à l'acheminement du courrier administratif interne ou externe des organisations syndicales,
- droit d'affichage et de distribution de documents d'origine syndicale,
- autorisations d'absences à titre syndical (au total, pour le SNTRS-CGT au CNRS un peu plus de décharges à temps plein, à répartir).
- protection des militants syndicaux contre l'arbitraire,
- congé de formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par année,
- diffusion de l'information au travers des réseaux sociaux.

### **Nous devons faire respecter ces droits et ... les utiliser**

#### **Les finances : une question qui concerne les adhérents à tous les niveaux**

Il est indispensable que la question des finances du syndicat soit débattue ; au niveau national bien sûr, mais aussi dans les sections du syndicat. Nous espérons, à ce propos, que l'une des modifications aux statuts du syndicat votée au congrès de 2005 n'est pas passée inaperçue aux yeux de nos militants. Il s'agit l'article 7 de ces statuts qui dit que " *(Le trésorier de section) est tenu de présenter annuellement un bilan financier devant l'Assemblée Générale des adhérents* ".

**Nous vous encourageons donc vivement à prendre en charge, avec les militants dans les sections, cette question des moyens financiers indispensables pour mener notre activité syndicale. En veillant au paiement des cotisations et à leur actualisation. Et, surtout, à œuvrer au renforcement du syndicat.**

=====

*Rapport de la CFC lu par J-P Chaucheprat*  
*Congrès du SNTRS-CGT à Sète du 20 au 23 janvier 2015*

Les 3 membres de La CFC sont José Atienza, Joël Choisy et J-P Chaucheprat

Rappel du statut

#### **Article 14 - La Commission Financière et de Contrôle (CFC)**

Le Congrès National élit une Commission Financière et de Contrôle de trois membres. Cette commission a essentiellement pour tâche de veiller à la bonne gestion financière du syndicat. A cet effet :

- elle examine la politique financière du syndicat et vérifie la comptabilité,
- elle se soucie de l'état des effectifs et de la rentrée régulière des cotisations,
- elle a compétence pour formuler toute suggestion, remarque et proposition qui relève de ses attributions.

Les membres de la CFC assistent aux réunions de la CE et du CSN, à titre consultatif.

Nous voudrions revenir sur 2 mesures qui ont mobilisées beaucoup d'énergie pour notre syndicat depuis notre dernier congrès. Les 3 années qui viennent de s'écouler ont vu se mettre successivement en place

- La certification des comptes imposés aux organisations syndicales par la loi d'août 2010
- La mise à plat de la comptabilité du SNTRS-CGT au niveau national et des sections

Ce qui fait que les 3 exercices comptables 2013, 2012 et 2011 ont été tenus et présentés selon les nouvelles règles comptables imposées aux organisations syndicales, arrêtés par le bureau national et approuvés par la commission exécutive ou les CSN et envoyés à la DIRECCTE (service de l'état en région, Direction régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

La mise à plat de la comptabilité et la récupération de tous les frais engagés ont été effectuées aussi pour les années 2009, 2010 et 2011 grâce au travail de notre trésorière Danièle Steer et de l'ensemble des trésorières et trésoriers de sections, auxquels il est demandé de remplir un tableau Excel de leurs dépenses et recettes et de fournir l'ensemble des factures au nom de la section.

- Le SEPA (espace unique de paiement en €)

L'**Espace unique de paiement en euros** a été mis en place par les banques membres du [Conseil européen des paiements](#) en réponse à la demande de la Commission européenne. Cette nouvelle disposition a été mise en place par notre trésorière pour le prélèvement des cotisations des adhérents et toutes opérations internes à notre syndicat avec succès.

La CFC demande que ce nouveau modèle de prélèvement soit transféré dans les outils de gestion du syndicat.

La CFC reconnaît que la prise en compte de ses propositions pour l'organisation du 28<sup>e</sup> congrès à savoir le paiement par prélèvement de la part des sections et l'état des difficultés financières de certaines sections ce qui devrait faciliter les tâches de la future trésorière ou futur trésorier pour l'établissement du bilan du congrès.

Réflexions de la CFC

- Pour servir d'appui au trésorier il faudrait favoriser la formation des membres de la commission financière.

La CGT dans son ensemble est secouée par les disfonctionnements confédéraux au niveau de la gestion des dépenses. Il est essentiel pour le SNTRS-CGT :

- Que la CFC soit consultée en amont pour toutes dispositions nouvelles à mettre en place, et soit informée de tout disfonctionnement à tous les niveaux de notre syndicat.

Suite au rapport financier de la trésorière Danièle Steer lu par Joël Choisy membre de la commission financière, les membres de la commission financière vous demandent d'approuver le rapport financier et de donner le quitus à la trésorière Danièle Steer pour l'ensemble des comptes 2011 à 2013.

Nous regrettons l'absence de Danièle Steer à notre congrès et nous la remercions chaleureusement pour toutes les tâches accomplies durant ces 3 ans, ainsi que les professionnelles, les trésorières et trésoriers des sections et ceux qui ont permis d'établir l'ensemble des documents comptables en respectant les nouvelles normes imposées aux organisations syndicales.

**Vote du rapport financier unanimité moins 3 abstentions**

**Vote du quitus au rapport financier unanimité moins 4 abstentions**

=====

---

### *Commission des mandats*

---

**99 délégué-e-s ont participé au congrès** (73 délégué-e-s délibératifs représentant les sections, 26 délégué-e-s consultatifs membres de la CE sortante et de la CFC sortante) ⇒ 76 en 2011. 10 adhérent-e-s du SNTRS ont participé en tant qu'invité-e-s.

**39 venaient de la région parisienne** (30 actifs et 9 retraités) ⇒ 40 en 2011

**60 venaient des autres régions** (52 actifs et 8 retraités) ⇒ 36 en 2011

**Il y avait 34 femmes** (34,3%) ⇒ 27 en 2011 (35,5%)

**Et 65 hommes** (65,6%) ⇒ 49 en 2011 (64,5%)

Dans le syndicat, la répartition est de 47,9% de femmes et de 52,1% d'hommes.

**La moyenne d'âge est de 53 ans** (50,3 pour les actifs et 67,8 pour les retraités). La moyenne d'âge dans le syndicat est de 54,5 ans (49,2 ans pour les actifs et de 71,4 ans pour les retraités).

---

### *La répartition catégorielle*

---

**Il y avait 67 IT** (67,7%) ⇒ 50 en 2011 (65,8%) ⇒ 61,2% dans le syndicat

**1 Non titulaire** (1%) ⇒ 4,2 % dans le syndicat

**14 chercheurs** (14%) ⇒ 11 en 2011 (14,5%) ⇒ 10,9 % dans le syndicat

**17 retraités** (17,2%) ⇒ 15 en 2011 (19,7%) ⇒ 23,7 % dans le syndicat

**2 Directeurs de Recherche** ⇒ 2 en 2011

**12 Chargés de Recherche** ⇒ 9 en 2011

**19 Ingénieurs de Recherche** ⇒ 9 en 2011

**21 Ingénieurs d'Etudes** ⇒ 18 en 2011

**16 Assistants Ingénieurs** ⇒ 11 en 2011

**11 Techniciens** ⇒ 9 en 2011

**0 Adjoint Technique** ⇒ 3 en 2011

### 1 Non titulaire

**La répartition par catégorie fonction publique** : 71 en A (86,6%), 11 en B (13,4%) et 0 en C (0%). Dans le syndicat la répartition est de : 69,7% en A, 25,2% en B, 5,1% en C.

### *La répartition par organisme*

**CNRS 61 (74,4%)** ⇒ 48 (78,7%) en 2011 ⇒ 74,6 % dans le syndicat

**INSERM 14 (17%)** ⇒ 8 (13,1%) en 2011 ⇒ 18,2 % dans le syndicat

**IRD 3 (3,7%)** ⇒ 0 en 2011 ⇒ 3,6 % dans le syndicat

**INRIA 3 (3,7%)** ⇒ 1 (1,6%) en 2011 ⇒ 1,9 % dans le syndicat

**INED 0** ⇒ 2 (3,2%) en 2011 ⇒ 1,1 % dans le syndicat

**IRSTEA 1 (1,2%)** ⇒ 0,6 dans le syndicat

### *Formation syndicale*

**36 délégué-e-s ont suivi 60 stages de formation syndicale** : 33 des stages de formation d'accueil ; 8 stages de niveau 1 ; 10 stages de niveau 2 et 9 stages spécifiques.

### *La répartition par région des délégué-e-s actifs*

CNRS	INSERM	IRD	INRIA
DR1 - 3	Villejuif - 4	Paris - 2	Rocquencourt - 2
DR2 - 4	Siège - 2	Marseille - 1	Alpes - 1
DR3 - 2	Paris Nord - 2		
DR4 - 4	Paris Centre - 1		
DR5 - 3	Toulouse - 1		
DR6 - 2	Pitié - 1		
DR7 - 2	Isolés - 3		
DR8 - 1			
DR10 - 3			
DR11 - 5	IRSTEA		
DR12 - 2	1 - Montpellier		
DR13 - 7			
DR14 - 7			
DR15 - 4			
DR16 - 1			
DR17 - 6			
DR18 - 2			
DR19 - 2			
DR20 - 1			

Quarante et une sections se sont réunies pour la préparation du 28ème congrès. 353 camarades ont participé au vote sur le rapport d'activité. Il y a eu 8 refus de vote. Le nombre de votants a augmenté par rapport au 27ème congrès (258 votants).

#### Chiffres des 4 derniers congrès

	2005	2008	2011	2015
sections			30	41
Votes exprimés	279	227	258	353
Délégué-e-s	97	80	76	99 délégué-e-s dont 73 délibératifs et 26 consultatifs

Sur les 345 suffrages qui ont été exprimés ; 309 ont voté pour le RA ; 10 ont voté contre et 26 se sont abstenus. Ces votes représentent 41 sections, dont 31 sections CNRS, 7 sections de l'INSERM, 2 de l'INRIA et 1 de l'IRD.

**Le rapport d'activité est adopté par 89,56% des suffrages exprimés, avec 2,89% de votes contre, et 7,53% d'abstentions.**

## *Le déroulé du congrès et les votes*

De nombreux **invités** sont venus saluer nos travaux :

- Au niveau de la **CGT** : GHALEB Dominique CGT CEA, LEJEUNE Sylviane UGICT, OBERRIEDER Gilles UGFF, BASIRE Hervé FERC, ANTONUCCI Jean Luc et ERARD Frédéric FERC Sup, TILLARD Pascal CGT INRA, DESIRE Patrick CGT Educ'Action, RAGGAZACHI Serge UD 34
- Au niveau des **syndicats de l'ESR** : MONFORT Patrick SNCS FSU, NEVEU Marc SNESup FSU, BOURLES Yannick SGEN CFDT Recherche EPST, GUIRAMAND Janique SUD Recherche EPST, BLIOT Cassandre UNEF, (messages reçus du SNTPE et du SNPRESS FO)
- Au niveau **international** : JANOTS Pascal FMTS, CRIADO HERRERO Emilio CCOO (Espagne), FRANCHI Claudio CGIL (Italie), Grèce (vidéo), ZOGHBI Smati Syndicat National des Chercheurs Permanents UGTA (Algérie), Max Roy Canada (vidéo)

Le **rapport d'activité** (d'après les PV des AG de sections) a été **adopté par 89,56% de pour**, 2,89% de contre et 7,53% d'abstentions. 41 sections se sont réunies sur les 60 existantes au SNTRS.

Les modifications des **statuts** du SNTRS CGT ont été **adoptés par 50 pour**, 9 contre et 4 abstentions (soit plus des 2/3).

Le document d'**orientation** amendé a été **adopté par 61 pour**, 1 contre, 4 abstentions.

La première **fiche revendicative sur l'action sociale** a été **adoptée par 66 pour** (unanimité).

Durant les soirées du congrès, les délégués ont pu participer à plusieurs **débats** :

- Sur la « **privatisation de la publication scientifique** » animé par Bruno MOULIA (CGT INRA) et Gilles NIEL (SNTRS Montpellier)
- Sur la « **transition énergétique** » avec Marie-Claire CAILLETAUD, Secrétaire de la Fédération CGT de l'Energie

2 **motions** ont été votées :

- Soutien aux personnels de l'IFREMER
- Contre le contrat d'objectifs du CNRS

Un appel à l'action contre la loi Macron a été envoyé aux secrétaires de sections

Une nouvelle Commission Exécutive et un nouveau Bureau National ont été élus.

Les modifications des **statuts** du SNTRS CGT ont été **adoptés par 50 pour**, 9 contre et 4 abstentions (soit plus des 2/3).

Le document d'**orientation** amendé a été **adopté par 61 pour**, 1 contre, 4 abstentions.

La première **fiche revendicative sur l'action sociale** a été **adoptée par 66 pour** (unanimité).

## *28<sup>ème</sup> congrès du SNTRS CGT Motion Contrat d'objectifs du CNRS*

La Direction du CNRS a décidé de présenter aux prochaines réunions des instances du CNRS (Conseil Scientifique, Comité Technique et Conseil d'Administration) son projet de contrat d'objectifs.

Celui-ci reprend toutes les orientations de la politique gouvernementale, notamment en termes d'austérité budgétaire et de baisse des emplois de titulaires :

*« Compte tenu de la part importante des rémunérations des personnels statutaires et des cotisations de pension de retraite (81 %) au sein de la subvention pour charges de service public, les marges de manœuvre sont étroites, d'autant que la stabilité de la masse salariale ne peut actuellement se traduire que par une baisse des effectifs permanents. »*

Le projet de contrat affirme que les marges de manœuvre ne se reconstitueront que « *par réponse aux appels à projet européens et par des gains accrus de gestion* ». Les difficultés financières des laboratoires, les pressions sur les salariés ne pourront que s'accroître.

La Direction du CNRS fait allégeance complète à la politique de site et de mutualisation dans le cadre des COMUE, mise en place par la loi Fioraso. Il se recentre sur le transfert et l'innovation, par la multiplication de contrats de services, ce qui entraîne pour le personnel IT, comme pour les chercheurs, la subordination aux exigences des entreprises sous couvert d' « excellence ». Avec de tels objectifs, c'est la transformation de l'organisme en une simple agence de moyens au service des entreprises.

Le SNTRS-CGT considère ce contrat d'objectifs comme inacceptable et le rejette. A contrario, il exige un budget permettant le fonctionnement normal du CNRS et l'amélioration de la situation des personnels titulaires et précaires.

Le 28<sup>ème</sup> congrès du SNTRS-CGT s'adresse aux autres organisations syndicales pour prendre des initiatives afin de combattre les orientations du contrat d'objectifs, notamment en organisant de façon urgente la mobilisation lors du prochain CA du CNRS qui doit se prononcer sur ce contrat d'objectif 2014/2018.

Sète le 22 Janvier 2015

*64 pour*

## Motion de soutien du 28<sup>ème</sup> congrès du SNTRS CGT aux personnels de l'IFREMER

Sans aucune concertation ou information préalable des personnels, le Premier Ministre a annoncé sa décision de délocaliser le siège de l'Ifremer à Brest.

Les organisations syndicales CGT et CFDT de l'établissement s'opposent fermement à cette décision qu'elles considèrent comme stratégiquement aberrante, économiquement inefficace et socialement scandaleuse.

Sur le plan stratégique, il est aberrant qu'un organisme à vocation nationale et internationale, fleuron de la recherche marine française, qui travaille pour toutes les façades maritimes françaises et les représente sur la scène européenne et internationale voit son image réduite à la seule partie bretonne de la façade atlantique.

Au plan socio-économique, le transfert d'une petite poignée d'emplois (moins de quelques dizaines), d'un bassin d'emploi vers un autre, n'est certainement pas à la hauteur des besoins et des attentes liés à la crise économique à laquelle est confrontée la région Bretagne. Par contre cela accroîtra les coûts de fonctionnement de l'organisme alors même que son budget est en diminution.

Enfin du point de vue social, il est scandaleux qu'une mesure qui va contraindre des salariés et leurs familles à se transplanter et qui va entraîner des pertes d'emplois pour les salariés qui ne pourront pas quitter la région parisienne ou pour les conjoints qui suivront, soit décidée sans aucune concertation avec les intéressés.

Le 28<sup>ème</sup> congrès du SNTRS CGT, réuni du 20 au 23 janvier 2015 à Sète, apporte son soutien à l'action des personnels de l'IFREMER face à ce coup de force du gouvernement aux conséquences dramatiques pour les personnels concernés mais aussi pour l'avenir de l'institut, et, par conséquent, pour celui de la recherche marine française.

Sète, le jeudi 22 janvier 2015

Votée à l'unanimité

### *Commission exécutive et Bureau national*

Nom, Prénom	NOM SECTION
ANDRIEU OLIVIER	ENS
ATIENZA JOSE	MONTPELLIER Site
AYMARD ALAIN	RETRAITES
<b>BACALEXI CONSTANTINA</b>	VILLEJUIF GM
BERKOUN HABIBA	DR 1 IVRY
BOLLER FREDERIC	ENS
<b>BONNAREL FRANCOIS</b>	STRASBOURG FAC
BONNET LAURENT	ENS
BOUMIER PATRICK	ORSAY
BOURON JEAN-YVES	POITIERS
<b>BOUYSSY ALAIN</b>	DR 1 IVRY
<b>CARON LISE</b>	NANTES
CHAIX BASILE	INSERM Paris Nord
CHAMBON LAURENT	BORDEAUX
CHAUCHEPRAT JEAN-PIERRE	MIDI-PYRENEES
CHUST THOMAS	CAMPUS POLYTECH
COLLINE ANNE	DR 1 IVRY
DE COSTER LILIAN	ALPES GRENOBLE
DELAUNAY KARINE	IRD
DEVES GUILLAUME	BORDEAUX
DUCHESNE SOPHIE	NANTERRE
FITOUSSI JEAN-PIERRE	ESPCI
FONTE CHRISTOPHE	LORRAINE
GIOVINAZZO JEROME	BORDEAUX
GIROUX PIERRE	ALPES GRENOBLE
<b>GONZALEZ DOMINIQUE</b>	INSERM Villejuif - KB
GORI DIDIER	ORSAY
GUIBERT BRUNO	MIDI-PYRENEES
HAIDOUX ABEL	MONTPELLIER Site
HIRSCH JACKY	STRASBOURG CRN
HUART SEBASTIEN	LILLE

JUSSERAND BERNARD	JUSSIEU
KHAFIF MOHAMED	IRD
<b>KISTER JEAN</b>	INSERM Villejuif - KB
<b>KLEIN LORENA</b>	CAMPUS CURIE - DR2
<b>LABAT CARLOS</b>	INSERM PARIS CENTRE
LAPORTE DIDIER	JUSSIEU
LARRE JEAN-MARC	TOULOUSE LAAS
<b>LAUNAY JEAN-FRANCOIS</b>	FINISTERE
LE CONTEL OLIVIER	BELLEVUE MEUDON
LECOMTE PATRICE	CAEN
LEININGER CHRISTINE	INRIA
MARS AROUL-MARIE	DR 1 IVRY
MASSOT BERNARD	ORSAY
<b>MERCIER GILLES</b>	INSERM Villejuif - KB
<b>MILLET JACQUES</b>	ROUEN
MORACHE BERTRAND	INSERM Siège
MORALES PATRICE	COTE D'AZUR
MORVAN GILLES	STRASBOURG FAC
<b>NADIN GREGOIRE</b>	JUSSIEU
PICHON REMY	ORSAY
PIERRE MICHEL	INSERM Villejuif - KB
RETINO ALESSANDRO	CAMPUS POLYTECH
RODRIGUEZ MERCEDES	ISOLES Province
SANCHEZ CARMEN	VITRY-THIAIS
SOURROUILLE PATRICIA	MONTPELLIER Site
<b>STEINMETZ DANIEL</b>	MIDI-PYRENEES
<b>TACK JOSIANE</b>	MONTPELLIER Site
<b>TOUSSAINT LEROY SOPHIE</b>	CNRS AUTEUIL
VINCONNEAU GUILLAUME	MARSEILLE SUD

*Bureau National*

**Secrétaire générale : Josiane Tack**

**Secrétaires généraux adjoints : Lise Caron et Jean Kister**

**Trésorière : Sophie Toussaint Leroy**

**Dina Bacalexi**

**François Bonnarel,**

**Alain Bouyssy**

**Dominique Gonzalez**

**Lorena Klein**

**Carlos Labat**

**Jean François Launay**

**Gilles Mercier**

**Jacques Millet**

**Grégoire Nadin**

**Daniel Steinmetz**